



BUREAU DU 13 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° B2023 12 13 02

- Date d'envoi de la convocation : 7 décembre 2023
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 20/12/2023
- Nb de membres en exercice : 26
- Nb de membres présents : 14
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 1
- Nb de membres absents et excusés : 11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20231213-B2023_12_13_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Affichage : 15/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**CONTRATS PUBLICS
FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
APPEL D'OFFRES OUVERT
AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE**

Le quorum constaté,

Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Dans le cadre de son activité industrielle, le SMEDAR doit fournir les équipements de protection individuelle à ses agents. C'est pourquoi, il souhaite confier à un prestataire la fourniture et la livraison de ces équipements.

Il convient par conséquent de procéder au lancement d'une procédure de mise en concurrence dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-après :

- Type de prestations : Marché de fournitures
- Allotissement : la consultation sera décomposée en 7 lots.
- Forme du marché : Accords-cadres avec un seul opérateur économique et émission de bons de commande avec montants minimum et maximum (*articles L2125-1 1°, R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique*) :

Lot(s)	Désignation	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
1	Protection des pieds	20 000 euros	30 000 euros
2	Protection de la tête	17 000 euros	38 000 euros
3	Protection des mains	50 000 euros	60 000 euros
4	Protection contre les risques de chute	1 600 euros	2 800 euros
5	Protection contre les risque électrique	1 000 euros	12 000 euros
6	Protection lors des activités de soudure	500 euros	3 000 euros
7	Protection incendie	1 000 euros	3 000 euros

- Durée du marché : Période initiale d'un an. Reconductible 3 fois pour une nouvelle période de 1 an, sur décision expresse du SMEDAR. La durée maximum du marché ne pourra donc pas excéder 4 ans.

- Type de procédure : Appel d'offres ouvert (*articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique*).

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,
Vu la délibération C20200909_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau,
Considérant le rapport présenté,

Article unique – D'autoriser le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'équipements de protection individuelle, selon les caractéristiques décrites ci-dessus, à signer les marchés et à régler toute question qui pourrait naître de leur exécution.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	15	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	